



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 70858

## Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le nombre de visas délivrés par l'ambassade de France aux Comores en faveur de ressortissants comoriens au cours des années 1998, 1999 et 2000. Il souhaiterait également connaître la répartition selon l'île de provenance des demandeurs (Anjouan, Grande Comore, Mohéli).

## Texte de la réponse

Le nombre des visas délivrés par l'ambassade de France aux Comores en 1998, 1999 et 2000 s'établit comme suit : 1998 : 3 032 visas ; 1999 : 2 485 visas ; 2000 : 3 659 visas. Il n'existe pas de données statistiques sur l'origine géographique des demandeurs. Il apparaît toutefois que la grande majorité, environ 90 %, des ressortissants comoriens qui demandent un visa pour la France sont originaires de la Grande Comore. Ceux d'Anjouan, qui sollicitent essentiellement des visas pour Mayotte, représentent à peine 10 %. La part des demandeurs provenant de Mohéli est tout à fait marginale, de l'ordre de 1 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70858

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7331

**Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 438